

## Compte rendu de réunion de la commission Kmer Le mercredi 08.04.26 de 19H30 à 21H en visio.

- Présents : Geoffroy SIBILEAU, Anne-Gaëlle HAUBOIS, Frédéric GILBERT, Pierre VAILLANT,  
Excusés : Pascal MILLOT, Hugues DELANNOY,
  - Animateur de la réunion : Geoffroy SIBILEAU
  - Compte-rendu : Geoffroy SIBILEAU
- 

### Stages 2026

- **Bilan du stage « Environnement » – Anne-Gaëlle et Frédéric**

Douze stagiaires issus de sept clubs différents ont participé au stage Environnement, organisé les 28 et 29 mars.

Au cours de ce week-end, plusieurs rencontres ont été organisées avec différents acteurs et gestionnaires d'espaces naturels :

- le gestionnaire du banc d'Arguin, le samedi matin ;
- le directeur adjoint du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, le dimanche matin, pour une présentation sur l'estran et les herbiers de zostères naines ;
- l'éducateur sportif et environnement de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon, pour une navigation sur le delta de la Leyre le dimanche après-midi.

Les conditions météorologiques n'ont pas permis d'atteindre l'Île aux Oiseaux, cogérée par le Conservatoire du littoral et la ville de La Teste-de-Buch, le samedi après-midi. Une présentation de substitution a néanmoins pu être assurée à l'abri, sous une tente installée à Pereire.

À l'issue du stage, une liasse documentaire a été transmise à l'ensemble des participants afin de leur permettre de retrouver les principales informations abordées et d'approfondir les thématiques traitées.

- **Bilan du stage « Perf 1 » – Geoffroy**

Ce stage a réuni six stagiaires issus de six clubs différents, dont un extérieur à la Nouvelle-Aquitaine.

Il s'est déroulé dans des conditions météorologiques globalement favorables, avec un état de mer propice à un travail technique et physique varié. Les participants ont enchaîné différents exercices : techniques de sécurité, esquimautage, tenue de trajectoire et surf, avec des mises en situation réalistes. Les contenus ont été adaptés aux conditions rencontrées, avec notamment une orientation plus marquée vers le surf lors de la deuxième journée grâce à une houle favorable.

Encadrants et participants ont souligné la qualité de l'engagement collectif. Ce stage a permis à chacun de progresser, de corriger certaines erreurs techniques et de gagner en confiance sur l'eau.

L'ambiance conviviale, fondée sur l'échange et l'entraide, a également été particulièrement appréciée. Ce week-end est unanimement perçu comme formateur et motivant, et suscite l'envie de renouveler l'expérience.

- **Point sur les inscriptions au stage « Groenlandais » – Pierre**

Le stage compte actuellement cinq inscrits.

Des licenciés du club de Rochefort devraient rejoindre le groupe afin de compléter l'effectif.

Les stagiaires devront être autonomes concernant leur matériel. Geoffroy propose néanmoins de mettre à disposition des pagaies groenlandaises si nécessaire.

- **Formation « Aspirant Guide » - Geoffroy**

Geoffroy annonce l'annulation de cette formation, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions.

- **Gratuité des stages - Geoffroy**

Une discussion s'est engagée sur l'opportunité de maintenir la gratuité des stages.

Le maintien de cette gratuité repose actuellement sur plusieurs éléments :

- l'encadrement est assuré bénévolement ;
- les participants sont autonomes pour le matériel, l'alimentation et l'hébergement ;
- les indemnités kilométriques des encadrants sont prises en charge via le dispositif de défiscalisation.

Dans ces conditions, les charges résiduelles restent limitées et sont couvertes par le Comité régional grâce aux subventions (ANS et Région), ainsi qu'aux fonds propres issus des cotisations. Il est convenu de réinscrire ce point à l'ordre du jour de la réunion d'octobre afin d'évaluer la pertinence du maintien de ce dispositif.

## **Point sur la vie fédérale**

- **Subvention régionale**

Pierre demande où en est la demande de subvention relative à l'acquisition des pagaies groenlandaises. Geoffroy indique qu'il va se rapprocher du Comité afin de connaître précisément les échéances applicables à l'ensemble des demandes de financement concernant le matériel sollicité.

- **Modification de compte-rendus**

Geoffroy avait formulé une demande de modification de comptes-rendus de réunions du comité directeur et du bureau directeur. Après examen, cette demande a été partiellement validée.

- **Informations FFCK**

Geoffroy indique ne pas avoir pu assister à la réunion organisée par la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie concernant le déploiement du projet fédéral, faute de disponibilité.

Il précise qu'un enregistrement vidéo de cette réunion a été réalisé et diffusé, permettant d'en consulter ultérieurement les principaux éléments.

- **Suivi du fonctionnement fédéral**

Geoffroy s'engage à assurer un point régulier sur l'évolution du climat interne au sein du comité et bureau directeur. Il portera une attention particulière aux questions d'équité dans la répartition des moyens entre les différentes disciplines, et tiendra l'équipe informée des évolutions observées.

## **Rassemblement**

- **Point sur les inscriptions – Pierre**

À ce jour, six personnes sont inscrites.

Pierre signale plusieurs difficultés techniques rencontrées par certains participants lors des inscriptions, ce qui lui impose un travail de suivi supplémentaire.

Il est rappelé que la participation est conditionnée à une licence auprès de la Fédération Française de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie, avec au minimum une carte trimestrielle.

Le club du CAKE s'affiliera au mois de septembre. Pour ses adhérents, les dossiers sont acceptés sous réserve que les licences soient effectivement souscrites dès le début du mois. Pascal Millot se porte garant de cet engagement.

Pierre indique qu'il assurera la gestion des inscriptions pour cette édition, mais souhaite transmettre cette responsabilité à une autre personne l'an prochain, compte tenu de la charge de travail importante que cela représente.

- **Validation de l'équipe d'encadrement – Geoffroy**

Geoffroy présente l'équipe d'encadrement, qui est validée par l'assemblée.

Coachs : Frédéric Gilbert, Hugues Delannoy, Pascal Millot, Geoffroy Sibileau, Philippe Bret, Cédric Durracq

Co-encadrants : Loïc Jollivet, Pierre Vaillant, Bruno Boisnière, Annaïg SIMON, Rémi Poymiro, Laurent Dantec, Clément Praille

Responsable photo : Marie-Ange Giarnorsi-Thoribé

- **Point sur les autorisations – Frédéric**

Frédéric indique qu'un courrier sera adressé début mai aux municipalités concernées, au Parc marin ainsi qu'à la préfecture maritime, accompagné du dossier de déclaration de la manifestation.

Le formulaire CERFA sera signé par le président du Comité, tandis que les courriers d'accompagnement seront signés par le président de la commission.

Il est rappelé que la préfecture maritime exige, préalablement à l'instruction du dossier, l'obtention des autorisations des communes concernées.

## **L'accès aux Ports**

L'équipe a échangé sur les enjeux d'accès aux ports pour les kayaks, dans un contexte national marqué par une tendance croissante à restreindre, voire interdire, cet accès.

Geoffroy souligne qu'il devient de plus en plus nécessaire de négocier avec les autorités portuaires.

Certains ports refusent désormais l'accès en invoquant des motifs de sécurité présentés comme incontestables, ce qui peut, à nos yeux, relever d'un usage excessif du principe de précaution.

Frédéric précise qu'à La Rochelle, le port accorde des « dérogations » à l'issue d'un entretien. Cette procédure impose aux clubs de démontrer leur niveau de compétence et de s'engager à encadrer rigoureusement leurs membres.

Les participants conviennent que, dans l'immédiat, les clubs doivent être en mesure de prouver leur capacité d'encadrement. À plus long terme, une intégration plus explicite du code maritime dans les référentiels des formations fédérales pourrait constituer un levier pertinent pour faciliter l'accès aux infrastructures portuaires.

Frédéric présente également la démarche collective engagée il y a deux ans concernant l'accès aux ports du bassin d'Arcachon. Une rencontre avait alors été organisée avec le syndicat de gestion des ports, lequel exige l'immatriculation des embarcations pour accéder aux ports placés sous sa responsabilité.

L'équipe considère que cette exigence d'immatriculation est cohérente : elle permet une meilleure intégration dans l'environnement maritime réglementé et renforce la crédibilité de la pratique.

Il est convenu que Frédéric préparera un projet de courrier à destination des autorités portuaires, mettant en avant la démarche collaborative du comité Régional ainsi que l'importance de garantir la présence de kayakistes formés et compétents.

Enfin, l'équipe estime que ce courrier devra être signé par le Comité régional, cette question concernant l'ensemble des pratiquants et relevant de sa mission dans le cadre de la délégation de service public dont il bénéficie.

Ce courrier sera transmis donc à Dominique MASSICOT pour validation avant envoi.